

Le sacrement des malades

Le sacrement des malades est l'un des sept sacrements institués par Jésus. On l'appelle aussi le sacrement de guérison. Ce sacrement est administré par le prêtre qui oint le malade avec l'huile consacrée pendant la Messe Chrismale de la Semaine Sainte.

Voici l'enseignement de l'Eglise catholique qui se trouve dans la constitution dogmatique sur l'Eglise qui s'appelle : *Lumen Gentium* (Latin pour 'Lumière des nations') : " Par l'Onction sacrée des malades et la prière des prêtres, c'est l'Eglise toute entière qui recommande les malades au Seigneur souffrant et glorifié, pour qu'il les soulage et les sauve ; bien mieux, elle les exhorte, en s'associant librement à la passion et à la mort du Christ à apporter leur part pour le bien du peuple de Dieu " (LG 11).

Cette onction sainte des malades a été instituée par le Christ notre Seigneur comme un sacrement du Nouveau Testament, véritablement et proprement dit, présenté et recommandé aux fidèles par Marc [cf. Mc 6, 13], et promulgué par Jacques, apôtre et frère du Seigneur (cf. Jacques 5, 14-15).

C'est sur le commandement de Jésus lui-même que ses disciples « s'en allèrent prêcher qu'on se repentît, et ils chassaient beaucoup de démons et faisaient des onctions d'huile à de nombreux malades et les guérissaient » (Marc 6, 12-13).

Qui doit recevoir le sacrement des malades ? Quiconque est malade ; quiconque se sent faible ; quiconque cherche la guérison spirituelle et physique. De plus, tous ceux qui ont plus de soixante ans peuvent demander et recevoir ce sacrement, car l'âge avancé apporte une certaine faiblesse.

Notre unité pastorale célébrera la messe des malades, le dimanche 12 février 2023, c'est-à-dire au lendemain de la fête de Notre-Dame de Lourdes, patronne des malades.

Donc, tous ceux qui peuvent venir à l'église et qui voudraient recevoir ce sacrement sont invités à ne pas manquer cette messe. Mais ceux qui sont confinés chez eux peuvent le demander à domicile par l'intermédiaire du secrétariat.

Curé : P. Joseph Farrugia : 0642760930

Vicaire : P. Daniel Ave : 0754147453

Prêtre résident : P. Jean-Claude Casas : 0784666117

Les annonces paroissiales pour le Bulletin : notrecure@gmail.com

Bulletin du dimanche

Unité pastorale de

Pelissanne-Lançon de Provence-Aurons-La Barben

No 71 – 15 janvier 2023

ACCUEIL – SECRETARIAT 04 90 55 02 63

Message du curé

Nous sommes vivants

La réunion du Conseil pastoral qui a eu lieu mercredi dernier, à la chapelle Pénitents Gris, a réuni presque tous ses membres. Nous étions 25 en tout. Merci à toutes les personnes présentes et à ceux qui n'ont pas pu être présents. J'ai entendu avec tant de réconfort et de joie le récit de chaque personne de ce que son équipe avait accompli en 2022. J'ai demandé à chaque équipe de donner un bref compte rendu à publier dans le Bulletin. C'est un motif de remerciement à Jésus. Une rencontre tout à fait positive et encourageante. Une rencontre qui s'est conclue par un joyeux partage de la galette des rois !

Un cadeau de la paroisse

En parlant de la galette des rois, je ne peux m'empêcher de répéter ce que j'ai dit dimanche dernier à la messe de l'Epiphanie à St Maurice. A cette occasion, j'ai remercié tout le monde pour la générosité dont vous faites preuve à la quête à Pelissanne comme à Lançon. C'était donc une joie pour la paroisse d'offrir un gâteau aux fruits à chaque foyer, comme nous l'avons fait l'année dernière et comme je le ferai à Ste Julitte ce week-end. Je serai très content d'offrir un gâteau à tous les foyers qui n'étaient pas représentés à Pelissanne dimanche dernier.

Présentation des nouveaux baptisés à Marie

A l'occasion de la Chandeleur, fête de la présentation du Seigneur, tous ceux qui ont fait baptiser un fils ou une fille ces dernières années sont chaleureusement invités à amener leurs enfants à la messe du dimanche 5 février, où vous pourrez présenter vos enfants à Jésus et à Marie. Vos enfants recevront une bénédiction spéciale. Vous êtes priés, mères et pères d'enfants récemment baptisés, de marquer cette date dans vos agendas : dimanche 5 février à 10h30.

Père Joseph Farrugia

CALENDRIER LITURGIQUE

Savoir et noter

Dimanche 15.01.23 JOUR DU SEIGNEUR - 2ème dimanche du TO

Samedi 18h00 (Lançon, Curé)

Dimanche 10h30 Messe (Pelissanne, Curé)

Lundi 16.01.23 : 2ème Semaine du Temps Ordinaire

09h00 Messe (Lançon)

Mardi 17.01.23 : 2ème Semaine du Temps Ordinaire

08h00 Chapelet MSM

09h00 Messe (Pelissanne)

Mercredi 18.01.23 : 2ème Semaine du Temps Ordinaire

19h00 Messe (Aurons)

Jeudi 19.01.23 2ème Semaine du Temps Ordinaire

08h00 Adoration du S.S,

09h00 Messe (Pelissanne)

Vendredi 20.01.23 : S. Fabien, pape et martyr

08h00 Chapelet MSM

09h00 Messe (Pelissanne)

Samedi 21.01.23 : Ste Agnès, Vierge et martyre

08h00 Chapelet MSM

09h00 Messe (Pelissanne)

18h00 Messe anticipée (Lançon, P. Jean-Claude)

Dimanche 22.01.23 : JOUR DU SEIGNEUR - 3ème dimanche du TO

10h30 Messe (Pelissanne, Curé)

Celebration de la Lumière de Bethléem par les scouts.

Prières pour les défunts des dernières semaines

Priez pour le Père Jean-Claude Casas

Le Père Casas a été hospitalisé vendredi matin dernier et il est toujours à l'hôpital. Le curé dirigera des prières pour lui lors des messes dominicales à Lançon et à Pelissanne.

Réunion du Conseil économique

Le mercredi 19 janvier 2023, une réunion du Conseil économique se tiendra à 17h30, au presbytère. La réunion sera présidée par le curé, le Père Joseph Farrugia. Tous les membres, y compris ceux qui ont récemment été nommés, sont invités à y assister.

Nouvelle nomination

Le curé a nommé Mme Christiane Vendembilque, de Lançon de Provence, comme assistante-trésorière de toute l'unité pastorale. Christiane sera à côté du trésorier actuel, Patrick Experton. Bienvenue à Christiane qui a gentiment accepté ce rôle.

Une autre nouvelle nomination

Le curé a nommé M. Olivier Tarralle, de Pelissanne, comme nouveau comptable des Deniers de culte. Olivier a gentiment accepté de combler le vide laissé par Bruno Ferrier qui a récemment démissionné en invoquant son âge. Encore une fois, merci à Bruno, et bienvenue à Olivier.

Nominations récentes

Ces nouvelles nominations au Conseil Economique s'ajoutent aux précédentes, celles de M. Jean-Baptiste Ravanais, de Pelissanne, et de M. Hervé Bertail, de Lançon, pour siéger dans un Conseil Economique renouvelé. Hervé a aussi accepté temporairement de s'occuper des deniers de culte à Lançon. Encore une fois, bienvenue.

Rappel Messe Aurons

Il n'y a pas de messe à Pelissanne ce mercredi 18 janvier. Étant la troisième semaine du mois, elle sera à Aurons à 19h. La messe du mercredi sera à Aurons.

Messe animée par les scouts

La messe dominicale du 22 janvier 2023 sera animée par les scouts. Au cours de cette messe, les scouts présenteront à la communauté paroissiale la « Lumière de la Paix de Bethléem ». Allumée dans la grotte de la nativité à Bethléem, la lumière est rapportée en Autriche, puis transmise partout en Europe comme un symbole de paix, que l'on peut diffuser, recevoir ou encore envoyer à un proche. Dès le 11 décembre dernier et jusqu'à fin janvier, la lumière de Bethléem circule au sein des membres du groupe Via Aurelia.

Messe mensuelle pour les morts

Celle-ci aura lieu le 22 janvier 2023 à 10h30, à Pelissanne, où tous les frères et sœurs décédés ces dernières semaines seront commémorés. Cette messe est animée par l'équipe de la Pastorale du deuil de notre communauté paroissiale (Marie-Claude et Jean-Claude Boitier). Nos défunts ont droit à nos prières.